

## Opérateur Plateforme Tri/Recyclage Déchets Chantiers BTP

TP/Génie Civil : 08. 27.19 Mise à jour 12/2025

Codes : **NAF** :38.32 Z ; **ROME** :K2304 ; **PCS** : 628<sup>e</sup> ; **NSF**: 230m

Les informations fournies sont indicatives, sans caractère obligatoire, et n'ont aucune valeur légale

### Situation Travail

Travaille au sein d'une équipe, sur une plateforme de recyclage, où sont transportés les déchets de chantier du BTP, afin d'y être triés, criblés, concassés, pour un recyclage sous forme de matériaux réutilisables pour des travaux de terrassement (ex : sous-couche routière en remplacement de granulats naturels ), ou la fabrication de ciment ultra bas carbone...



### PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

Le secteur du BTP **produit environ 270 millions de tonnes de déchets chaque année**, essentiellement constitués de matériaux inertes ; le recyclage s'impose donc comme une voie à privilégier, pour respecter l'objectif européen de **valorisation de 70% des déchets inertes**

Les plates-formes de tri/valorisation effectuent principalement un tri (tri mécanique ou manuel) et une mise en filière de valorisation des déchets du BTP inertes++.

Une grande partie des déchets inertes est recyclée comme matériaux de construction de TP sous forme de granulats (remblais, assises de chaussées, etc....), ou bien valorisée dans le cadre de réaménagement de carrières ; les anciens enrobés sont aussi recyclés , afin d'en récupérer les granulats, pour en fabriquer d'autres .

- La plateforme doit être implantée dans une zone peu exposée aux vents, elle pourra être entourée de merlons, pour limiter l'empoussièrement de l'environnement, et disposer de fosses ou d'alvéoles de stockage des différents matériaux.

- Aménagement des postes de travail afin que les opérateurs soient le plus possible éloignés des sources de poussières, et mise en place des dispositifs d'abattage des poussières
  - On peut encore constater ponctuellement l'arrivée de *déchets amiantés sur les plateformes de gestion de déchets du BTP non prévues à cet effet*.  
Cette situation génère des risques d'exposition pour les salariés de ces plateformes et une atteinte à l'environnement
- Cette situation impose aux plateformes de gestion des déchets du BTP la mise en place d'une organisation spécifique pour la prévention de l'exposition au risque amiante des salariés.
- Le personnel doit être formé à l'identification des matériaux amiantés (**sous-section 4**) , et l'employeur établit une notice de poste.

#### **Opérateur Intervenant Matériaux Amiantés (MCA) 04.04.18**

Sur cette plateforme travaille une équipe de 3 à 5 salariés, constituée :



- **Chef de plateforme** : responsable de l'installation, encadre l'équipe, rédige les consignes de prévention et d'hygiène, informe les salariés sur les risques ; planifie et organise la maintenance préventive, déclenche en évaluant le niveau d'urgence une maintenance curative et son intégration dans le planning de la production...
- **Opérateur de tri**
- **Conducteur(s) de chargeuse et ou de pelle** : **Conducteur Engins TP/Carrière**
- **Agent Maintenance/Mécanicien** :
- **Opérateur Nettoyage installations** :
- **Technicien de laboratoire**, pour des interventions ponctuelles  
**Laborantin Industrie Routière**

Plusieurs phases de travail :

**1/ Déchargement, stockage et chargement des matériaux recyclés : conducteurs engins mobiles (chargeuse, pelle).**

Ces opérations doivent générer le moins d'empoussièvement possible pour les personnels de la plateforme et l'environnement (riverains) :

- Bâchage des bennes des camions, ou brumisation
  - Humidification des voies de circulation
  - Vitesse limitée des camions et engins sur les pistes
  - Arrosage des stocks de matériaux
- Fermeture systématique des portes des camions et engins ; si nécessaire, selon les résultats des mesures d'exposition, les cabines des engins seront équipées de systèmes de surpression avec filtration d'air.
- Limitation des hauteurs de chute dans les convoyeurs avec des dispositifs de confinement (goulettes mobiles, descenderies ou échelles à cailloux), selon la granulométrie des matériaux.
- Interdiction de toute personne à pied : à proximité des zones de déchargement et chargement de matériaux.
- Mise à disposition de masques de type P3 pour les conducteurs d'engins si nécessité d'intervention à pied sur l'aire de déchargement/chargement.
- Aire étanche, avec laveurs haute-pression pour les engins.

## 2/ Opérateur de tri : Tri manuel :



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Humidification++des matériaux en amont du poste de tri en l'absence de cabine de tri
- Bonne étanchéité de la cabine de tri, quand elle n'est pas pressurisée, et port d'EPI par l'opérateur : protection respiratoire de type P3 , combinaison à usage unique de préférence , protecteurs auditifs, lunettes de protection (en l'absence de masque complet), gants de protection pour les risques mécaniques.
- Extracteur d'air dans la cabine si possible asservi au fonctionnement de la bande transporteuse, afin de déclencher automatiquement l'extracteur.
- Installation si possible **d'une cabine de tri pressurisée**, avec extracteur d'air, manière, la plus efficace pour protéger l'opérateur de l'empoussièvement.

### 3/ Criblage /Concassage :



- Couverture quand c'est possible des rives de convoyeurs, des goulottes, auges de réception... par capotage, bardage, etc., en veillant à l'étanchéité++
- Abattage des poussières à la source des émissions, par l'utilisation de système de brumisation pulvérisation, aspersion d'eau.
- Dispositifs de lavage pour les matériels fixes (ex lances incendie, **bannir les soufflettes**).
- Interdire la présence d'opérateurs, à proximité des zones de criblage et de concassage (poussières, bruit...)

### 4/ Opérations Maintenance /Entretien :



**Soit maintenance préventive** : opérations exécutées à des intervalles de temps ou d'unités d'usage (tonnes, pièces, m<sup>3</sup>, etc.) prédéterminés, ou selon des critères prescrits (nombre d'heures de fonctionnement, etc.), pour réduire la probabilité de défaillance ou la dégradation de l'installation.

**Soit maintenance corrective** : exécutée après la détection d'une panne afin de remettre l'outil de production dans un état, lui permettant d'accomplir sa fonction.

3 étapes essentielles dans la maintenance : sa préparation, sa réalisation et le retour d'expérience.

- Analyse préalable des risques ; consignation de l'installation (cadenas), et tapis d'alimentation, balisage de la zone (cônes, rubalise)
- Nettoyage avant toute opération de maintenance : à l'eau, ou par aspiration des poussières (proscrire l'utilisation de soufflette) par l'opérateur chargé des opérations de nettoyage des installations.
- Réalise les opérations d'entretien hors des heures de production (installations à l'arrêt) :

diminution de l'empoussiérage et du bruit.

- Quand c'est possible répare les pièces hors des sources de poussières, en atelier
- L'opérateur de maintenance doit être équipé d'une protection respiratoire de type P3 (recommandée++), de protecteurs auditifs, gants, lunettes de protection...
- L'opération de maintenance ne s'arrête pas simplement à la remise en service de l'installation, elle doit constituer pour l'entreprise un outil d'amélioration en termes de prévention de la santé-sécurité

## 5 /Opérateur Nettoyage Installations :

- Maintient les postes de travail propres (proscrit les soufflettes et privilégie l'aspiration).
- Nettoie régulièrement les installations pour limiter des émissions de poussières dans l'air, tant pour les travailleurs que pour les riverains.
- Est équipé d'une protection respiratoire de type P3 (recommandée), de protecteurs auditifs, gants, lunettes de protection...



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

**Les centres de tri, transit, regroupement des déchets non dangereux du BTP ne sont pas autorisés à accepter de l'amiante , mais peuvent en recevoir accidentellement en raison notamment du :**

- Non-respect des obligations réglementaires du producteur du déchet en matière de repérage avant travaux et d'orientation des déchets d'amiante vers des filières dédiées
- Caractère non exhaustif de certains repérages
- Difficulté d'identification visuelle des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante (MPCA) sur chantier et sur site de valorisation
- Nombre restreint de points d'apport autorisés à recevoir des déchets d'amiante dans certains territoires.

Face à ce constat, les principales organisations professionnelles du recyclage et de la valorisation des déchets, avec l'appui des organismes de prévention (INRS et CRAMIF), ont rédigé un livret de bonnes pratiques pour prévenir les risques d'exposition aux fibres d'amiante pour le personnel travaillant dans les centres de tri, transit, regroupement des déchets non dangereux du BTP.

Le guide rappelle **l'obligation de formation du personnel des centres de réception de déchets à la prévention du risque amiante de type "sous-section 4"**, il fournit une **procédure d'intervention détaillée**.

La réalisation obligatoire, sous conditions, de **réalisation de mesures d'empoussièrement dans l'air** y est également rappelé.

**Centres de tri, transit, regroupement des déchets non dangereux du BTP gestion des apports accidentels de déchets amiants Bonnes pratiques FNADE 05/2020**

**Gestion du risque amiante sur les plateformes de gestion des déchets BTP Guide de bonnes pratiques FFB /OPPBTP/ADEME**

## Exigences

- Acuité Auditive Adaptée /Poste : environnement bruyant
- Attention/ Vigilance : cribleur, concasseur , circulation engins, PL
- Conduite : PL , engins
- Contact Clientèle :



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

- Contrainte Physique : opérateur tri manuel, opérateur nettoyage installations
- Contrainte posturale : définie comme positions forcées des articulations : penché en avant, debout ( travaux de tri ) ; toute posture ( travaux maintenance et nettoyage)
- Esprit Sécurité :
- Intempérie : vent, pluie, brouillard,
- Mobilité Physique :
- Port EPI Indispensable :
- Température Extrême
- Travail Espace Confiné : maintenance
- Travail Espace Restreint : maintenance
- Travail Proximité Voie Circulée : aire approvisionnement
- Travail en Equipe
- Travail Hauteur : interventions sur installations cribleage/concassage
- Vision adaptée au poste : champ visuel

## Accidents Travail

### Recherche fiche de sinistralité pour une activité professionnelle, identifiée par son code NAF sur 5 caractères

- Aggression Agent Thermique : si travaux soudage lors maintenance
- Chute Hauteur : installations, benne camion, engins ...
- Chute Plain-Pied : dénivellation, terrain accidenté...
- Chute Objet : matériau, matériel, outil ...
- Contact conducteur sous tension : consignation électrique lors intervention de maintenance
- Déplacement Ouvrage Etroit : heurt structure ...
- Emploi Appareil Haute Pression : lance projection pour nettoyage à l'eau des installations et engins
- Emploi Machine Dangereuse : mobile/portative lors opération de maintenance
- Emploi Outil à Main/Matériau Tranchant/Contondant : masse/marteau, convoyeur à bandes
- Projection Particulaire : poussière, corps étranger...
- Renversement Engin : rupture frein, fausse manœuvre ...
- Renversement par Engin/Véhicule : sur plateforme
- Travail Espace Confiné :
- Travaux Rayonnement Non Ionisant : rayonnement optique artificiel /coup arc (opération maintenance).



## PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

## Nuisances

- Poussière silice cristalline.
- Fragments clivage actinolite dans granulats naturels enrobés : *assimilés à des fibres d'amiante* PMA (particules minérale allongée asbestiforme ou non dont L/D >3, conférant un aspect de fibre selon critères OMS), et PMAi (particules minérale allongée d'intérêts d'amphiboles asbestiforme ou non)
- Bruit >81DbA(8h), crête > 135 dB(C) valeur exposition déclenchant action
- Hyper sollicitation des membres TMS
- Vibration Corps Entier : > 0,5 m/s<sup>2</sup> (8h) : déclenchant action prévention : engins
- Vibration : mains-bras >2,5 m/s<sup>2</sup> (8h) : déclenchant action prévention lors opération maintenance
- Rayonnement non ionisant : rayonnement naturel (UV soleil) ;
- Température Extrême : forte chaleur, grand froid

## Maladies Professionnelles

Un clic sur le numéro, et le tableau MP s'ouvre :

- Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels (42)
- Affections provoquées par les vibrations et les chocs : affections ostéoarticulaires, troubles angioneurotiques, atteintes vasculaires palmaires (69)
- Affections périarticulaires : épaule : tendinopathie aigue ou chronique non rompue non calcifiante ; rupture partielle ou transfixiante de la coiffe des rotateurs ; coude : tendinopathie d'insertion des muscles épicondyliens ; ou muscles épitrochléens ; poignet-main : tendinite, syndrome canal carpien ; genou : hygroma (57)
- Affections chroniques du rachis lombaire : vibrations transmises au corps entier : sciatique par hernie discale L4/L5 ; L5/S1 ; cruralgie par hernie discale L2/L3 ; L3/L4 ; L4/L5 (97)
- Affections consécutives à l'inhalation de silice : pneumoconiose, sclérodermie, cancer bronchopulmonaire (25)
- Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse : dermite irritative, lésions eczématiformes (36)



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

## Mesures Préventives

Un clic sur un des items des Mesures Préventives, ouvre **le chapitre correspondant du Guide Bonnes Pratiques Prévention BTP**

### MESURES ORGANISATIONNELLES :

Principes Généraux Prevention/Recommandations CNAM

Document Unique Evaluation Risques Professionnels (DUERP)/Aides Financières  
CARSAT/ANACT

**Aides financières CARSAT :**

- ✓ **Fonds d'investissement pour la prévention de l'usure professionnelle (FIPU) - une aide financière pour prévenir les risques ergonomiques et les TMS**

Autorisation Conduite/Formations : chargeuse

Bruit

Charge Physique Travail/ Manutentions Manuelles

Climat & Risques Professionnels

Espace Confine (Restraint-Clos) : travaux maintenance...

Location Matériels/Engins

Normalisation Qualité/Hygiène/Sécurité/Environnement(QHSE)

Organisation Premiers Secours

Plan Prevention Entreprise Extérieure/Entreprise Utilisatrice : intervention sous-traitant pour travaux de maintenance ; travaux dangereux

Prevention Pratiques Addictives en Milieu Travail

Risque Electrique :



**PREVENTION GAGNANTE BTP**

Performance Economique

Risque Routier Transport Personnels/Matériels :Véhicule Utilitaire léger & VL

Sécurité Incendie

Températures Extrêmes

Travaux Interdits/Règlementés Jeunes Ages au moins 15 ans moins18 ans

## **MESURES TECHNIQUES :**

Bruit : **Protection par une cabine de l'opérateur d'un concasseur fiche 32 INRS**

Chute Hauteur : lors interventions maintenance ; accès chargeuse

Chute Plain-Pied

Circulation Entreprise/Chantier

Engin Chantier

Espace Confine (Restreint-Clos) : travaux entretien

Heurt/Ecrasement PL-Engins

Lutte Incendie.

**Machines-Outils-Portatives Electromécaniques/Pneumatiques :**

Machines avec systèmes de débrayage automatique (en cas de blocage...), équipées de raccords rapides de sécurité et de poignées anti -vibratiles, avec aspiration poussières .

**Manutention Mécanique: Grue Tour/Grue Mobile**

Manutentions Manuelles/TMS :Aides

Organisation Premiers Secours

Permis Feu.

Poids Lourd /Equipement



**PREVENTION GAGNANTE BTP**

Performance Economique

Pollution Atmosphérique :particules fines & ultrafines : proximité engins/PL

**Poly Exposition- Exposome /Surveillance Biologique Exposition Professionnelle/IBE**

Contraintes posturales et physiques (bruit ; vibrations mains bras ; rayonnements non ionisants UV ; travaux en extérieur) ; risques poussières silice ,amiante ) particules fines fumées diésel, lubrifiant hydraulique (entretien engins)

**Poussières/Fumées/Gaz/Vapeurs :** poussières silice inhalable ;fragments clivage actinolite dans granulats naturels : capotage, travail à l'humide, port EPI respiratoire FFP3 ; particules fines diésels

Risque Electrique Installations/Consignation : lors opérations d'entretien

Signalisation/ Balisage Sante Sécurité Travail : installations

Températures Extrêmes

Vérification /Maintenance Equipements Travail /Installations Electriques/EPI

Vibrations : membres supérieurs, corps entier selon poste de travail

## **MESURES HUMAINES :**

**Accueil Nouveaux Embauches/ Intérimaires**

**Information Risques Sante Sécurité Salaries**

Certificat Aptitude Conduite en Sécurité (CACES®) :

Chargeuse, pelle : **R482**

Certificats Qualification/Maitrise Professionnelle (CQP/CMP)

Equipements Protection Individuelle (EPI)/Exosquelettes

Formation Amiante. : sous-section 4 : *en cas de réception accidentelle de matériaux amiantés*

## **PREVENTION GAGNANTE BTP**

Performance Economique



Formation/Maintien-Actualisation Compétences (MAC-SST)

Formation Utilisation Matériels Lutte Incendie

**Habilitation Electrique:** **H0-B0** (exécute en sécurité des opérations simples d'ordre non électrique dans un environnement électrique selon la norme NF C 18-510) ; ou **BS** peut réaliser des opérations simples d'ordre électrique ; travaux hors tension (B1, B1V ; B2 ; B2V) ; travaux sous tension (B2, BR, H1T, ...) ; BC consignation d'une installation électrique ; BE (Essais) **mécanicien maintenance**

Information/Sensibilisation Bruit.

Information Sensibilisation Hygiène Vie

Information/Sensibilisation Rayonnements Naturels (UV)

Information Sensibilisation Vibrations Mécaniques

### **Passeport Prevention**

Sensibilisation Information Prevention en Réalité Virtuelle & Jeux

Sensibilisation Risque Routier

Températures Extrêmes

## **Suivi Individuel Préventif Santé**

### **❖ Modalités Suivi Prise en charge Surveillance Santé**

#### **OBJECTIFS :**

Les SPSTI doivent rendre la prévention en santé au travail accessible, et adaptée aux besoins réels des entreprises, en : :



- **Informant** : sur les facteurs de risques des métiers , et en sensibilisant sur les moyens de prévention collectifs et individuels
- **Traçant** les expositions professionnelles ++
- **Prévenant ++ et dépistant** les maladies professionnelles ou à caractère professionnel susceptibles de résulter de diverses activités professionnelles (**actuelles et passées**)
- **Préservant** la santé physique et mentale (RPS) tout au long du parcours professionnel, afin de prévenir, ou réduire l'usure au travail
- **Contribuant** au maintien dans l'emploi : en anticipant la désinsertion professionnelle (cellule dédiée dans le SPSTI, visite de pré reprise, visite de mi-carrière ; rendez-vous de liaison entre salarié et employeur ... )
- **Participant** à des actions de promotion de la santé : liés au mode de vie : hygiène alimentaire, sommeil, sédentarité, bénéfices de la pratique sportive , conduites addictives ... , pratiquer les vaccinations nécessaires , participer à des campagnes de dépistage ...
- **Informant** sur les modalités de suivi l'état de santé : sur la possibilité à tout moment, de bénéficier d'une visite à la demande avec le médecin du travail ( aussi bien par le salarié , que par l'employeur) .

#### **Ce qui nécessite :**

- ✓ Une simplicité d'accès aux différents dispositifs

- ✓ Une bonne réactivité dans les situations sensibles
- ✓ Une cohérence entre les différents acteurs

C'est ainsi que **la culture prévention** entrera réellement dans les organisations

### **Poly exposition ANSES / PST3 : 09/2021**

- ✓ **Profil C** : bruit, risques chimiques et contraintes posturales
- ✓ **Profil H**: risques physiques , chimiques, et thermiques

### **Profils homogènes de travailleurs poly exposés PST3 ANSES, SPF, DARES 09/2021**

#### **Risques Particuliers :**

**Nécessitent une connaissance précise des tâches effectuées par le salarié, et de l'environnement de travail où se déroule l'activité.**

- Travaux exposant à la poussière de silice cristalline inhalable issue de procédés de travail : CMR cat 1 A **depuis le 01/01/2021**: au sens de l'**article R. 4412-60 du code du travail**
  - Arrêté du 26 /10/2020 : fixant la liste des substances, mélanges et procédés cancérogènes au sens du code du travail JO 01/11/2020** : gravats béton , granulats Silice cristalline fiche toxicologique INRS **(FT 232)**
- Particules minérales allongées d'intérêt ou « PMAi » fragments de clivage actinolite, (dans les granulats)

La bio persistance les fragments de clivage varie entre 25% et 40%, contre 20% pour l'amiante (toutes catégories de particules confondues) , bien qu'en composition , ils contiennent moins de fibres que l'amiante.

Ils ont des effets sur l'animal qualitativement comparables à l'amiante, induisant des lésions du parenchyme pulmonaire, des voies respiratoires et des vaisseaux sanguins

Ces résultats soulèvent des questions sur leur potentiel de cancérogénicité , et ouvrent la voie à de futures recherches , pour confirmer , ou infirmer l'impact sanitaire de ces expositions, à plus long terme

Si ceci devait se confirmer , les constructeurs de route et les carriers devraient alors avoir un suivi identique aux salariés exposés aux fibres d'amiante

### **Étude de la toxicité pulmonaire de fragments de clivage d'actinolite comparativement à celle de l'actinolite-amiante INERIS 10/2025**

- Travaux exposant aux émissions d'échappement de moteurs diesel (CMR).  
**Arrêté du 03/05/2021 modifiant l'arrêté du 26 /10/2020 fixant la liste des substances, mélanges et procédés cancérogènes au sens du code du travail JO 07/05 :** divers engins, PL

### **Risques Autres :**

#### **✓ Contraintes posturales :**

- Position debout ou piétement 20 heures ou plus par semaine (4 heures par jour) (ANSES 09/2021)
- Contraintes posturales (à genoux, bras en l'air, accroupi ou en torsion) 2 heures ou plus par semaine (ANSES 09/2021) : mécanicien entretien, nettoyage installations
- Gestes répétitifs 10 heures ou plus par semaine( ANSES 09/2021) : tri manuel



#### **✓ Contraintes physiques intenses :**

- Travail en extérieur pendant 10 heures ou plus par semaine ; ou à moins de 5°C ou plus de 30°C pendant 10 heures ou plus par semaine ; ou entre 5°C et 15°C pendant 20 heures ou plus par semaine ; (ANSES 09/2021)

**PRÉVENTION GAGNANTE BTP**

**Performance Economique**

- Exposition sonore : Bruit >81DbA(8h), crêtes > 135 dB (C) déclenchant action prévention
- Vibrations Main/Bras > 2,5 ms<sup>2</sup> (8h) ) 10 heures ou plus par semaine (ANSES 09/2021) déclenchant action prévention
- Vibration Corps Entier : > 0,5 m/s<sup>2</sup> (8h) déclenchant action prévention
- Exposition aux rayonnements non ionisants( UV soleil )

#### **✓ Nuisances chimiques :**

- Fluides hydrauliques : entretien engins et machines
- Carburant : essence , gazole
- Détergents : nettoyage engin : remplacer acides pour nettoyage par produits moins

agressifs à base d'acide glycolique (pulvérisation)

- ❖ **Vigilance** : *si nécessité d'une attestation justifiant l'absence de contre-indications médicales :*
  - Conduite : chargeuse, pelleteuse
  - Risque électrique : Intervenant sur installations électriques pour la maintenance des installations : travaux hors tension (B1, B1V ; B2 ; B2V) ; travaux sous tension (B2, BR, H1T, ...) ; BC consignation d'une installation électrique ; BE (Essais)

#### **Cf Modalités Suivi Prise en charge Surveillance**

#### **Examens Complémentaires/Mesures Conseillés :**

Dépendant : de l'exposition actuelle et passée selon les nuisances ; des poly expositions ; de l'environnement de travail (pics exposition ,travaux en milieu confiné, Co exposition... ; de la protection du salarié (**collectif, individuel** ).

**Important :** Même si les recommandations de la HAS ne sont pas des normes juridiques au sens strict, elles deviennent opposables en pratique , notamment en matière de responsabilité médicale.

Le juge évalue la conformité de la conduite du médecin aux « données acquises de la science » ; les recommandations de la HAS constituent la principale référence pour définir ces « données acquises »



Si le médecin s'en écarte sans justification, le juge peut considérer qu'il a commis une faute

**Performance Economique**

- ❖ **Bruit :**

- **Echoscan**, (mesure rapide non invasive et objective, car ne nécessite pas la participation active du salarié) **permet d'évaluer la fatigue auditive**, avant qu'une perte auditive ne se soit installée (pas de nécessité d'une cabine) ; c'est un outil complémentaire de l'audiométrie, il doit se positionner en amont de celle-ci

**Echoscan Audio, outil de diagnostic auditif Prévenir l'apparition de la surdité professionnelle INRS mise à jour 11/2023**

**L'EchoScan Audio et les produits chimiques** vidéo INRS 06/2021

- **Audiométrie** : quand la souffrance auditive est déjà installée, permet de suivre son évolution, si aucune mesure préventive n'a été mise en place, (périodicité, selon le protocole mis en place

❖ **TMS Membres supérieurs :**

**Protocole d'examen clinique pour le repérage des TMS ...**

**Santé publique France mise à jour 10/2019**

❖ **Suivi Exposition Silice**

**Arrêté du 26 /10/2020 : fixant la liste des substances, mélanges et procédés cancérogènes au sens du code du travail JO 01/11/2020**

❖ **Rechercher :**

**BPCO :tabagisme /Exposition professionnelle**

Effet synergique du tabagisme et de l'exposition professionnelle pour le risque de survenue de BPCO.



Hors tabac, plusieurs études scientifiques estiment *à environ 15% la part des BPCO d'origine professionnelle* : ( VPGF):source ANSES 11/2025

**PREVENTION GAGNANTE BTP**

Performance Economique

❖ **Particules minérales allongées d'intérêt ou PMAi/fragments de clivage actinolite** :même suivi que l'amiante principe de précaution ? cf. risques particuliers supra

❖ **Rayonnement optique naturel (UV soleil) :**

Examen dermatologique au niveau des parties découvertes du corps ( visage (nez, front, joues, oreilles et lèvres), la tête en cas de chevelure peu dense ou de calvitie, ainsi que le cou et la nuque, les aisselles, le dos des mains et des pieds, à la recherche de **kératoses photo induite lésions cutanées précancéreuses** :

Ce sont des lésions croûteuses souvent multiples, plus ou moins érythémateuses, qui saignent facilement après grattage :

Un lien est scientifiquement établi entre expositions professionnelles cumulées aux UV solaires , et survenue de cancers cutanés non mélaniques (particulièrement **cancers épidermoïdes**)

En cas de doute, demander conseil à un(e) dermatologue.

**Se méfier des écrans solaires qui, sont très photo sensibilisants**, et peuvent contenir des perturbateurs endocriniens (PE), préférer les vêtements à manches longues, le port de lunettes filtrantes est aussi conseillé pour les yeux.

**Rayonnements ultraviolets et risques de cancer fiche repère institut national du cancer 10/2021**

- ❖ **Particules fines cancérogènes CMR cat :1 CIRC : proximité engins, PL, pic pollution**

**EFR** : à l'embauche bilan initial, puis, à l'appréciation du médecin du travail (protocole de suivi), en fonction du degré d'exposition et de l'examen clinique.



Mise au point d'une nouvelle méthode d'évaluation des expositions aux émissions particulières des moteurs diesel :

**PREVENTION GAGNANTE BTP**  
Performance Economique

Elle a fait l'objet d'une **fiche méthodologique MétroPol M-436** pour le dosage du carbone élémentaire dans les émissions d'échappement de moteur diesel.

- ❖ **Veiller à une bonne hygiène de vie :**

1/ A un Poids Corporel normal (IMC cible de 18.5 à 24.9 kg/m<sup>2</sup>) : **Calcul IMC**

2/ A un bon équilibre alimentaire

**L'essentiel des recommandations sur l'alimentation Santé Publique France**

## Alimentation de l'adulte : des repas équilibrés au fil de la semaine :Ameli 02/2025

Grâce à la normalisation du poids corporel, on note très souvent une amélioration du risque cardiovasculaire

3/ Au risque de complications métaboliques et cardiovasculaires :

- Elevé à partir d'un tour de taille supérieur ou égal à 94 cm *chez l'homme* ; et supérieur ou égale à 80 cm *chez la femme*
- Significativement élevé à partir d'un tour de taille de  $\geq 102$  cm *chez l'homme* ;  $\geq 88$  cm *chez la femme*.

4/ A un bon sommeil : rechercher un déficit et /ou des troubles du sommeil, un état de fatigue

**Test de Pichot Brun** est un auto-questionnaire de 24 items avec une échelle de Likert, pour évaluer le sentiment de fatigue, et apprécier l'importance de ses répercussions au quotidien

**10 recommandations pour bien dormir : Institut national sommeil & vigilance (INSV)**

**Aptitude Conduite Engins/ PL /VL /Machines dangereuses**



**Risque malaise au travail Evaluation Risque Cardio Vasculaire**

**Recherche consommation Substances Psychoactives :**

**Travail de nuit**

**PREVENTION GAGNANTE BTP**

**Vaccinations**

**Performance Economique**

**Examens Dépistage Santé**

**Visite médicale mi-carrière**

**Téléconsultation**

**Actions sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent au départ à la retraite du salarié**

**Visite fin carrière Suivi Post Exposition Suivi Post Professionnel**

**Opérateur Plateforme Tri/Recyclage Déchets Chantiers BTP :**

- ✓ Travaux exposant à la poussière de silice cristalline inhalable issue de procédés de travail : CMR cat 1 A (25)
- ✓ Travaux exposant aux émissions d'échappement de moteurs diesel

- ✓ Hydrocarbures polycycliques aromatiques (HAP) présents dans huiles (16 bis) : lubrifiant/graisse, fluide hydraulique entretien premier niveau engins et machines
- ✓ Particules minérales allongées d'intérêt ou PMAi / fragments clivage actinolite:dans les granulats

❖ **Autres nuisances ayant des effets différents potentiels :**

- Manutentions manuelles de charges : absence de recommandation actuellement
- Postures pénibles définies comme positions forcées des articulations
- Vibrations mécaniques : absence de recommandation actuellement
- Agents chimiques dangereux, y compris poussières et fumées
- Bruit : Audiométrie de fin de carrière
- Températures extrêmes
- Radiations UV classées « cancérogènes pour l'Homme » (groupe 1) par le CIRC : travaux en extérieur UV soleil



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique